

## CAVITES AVEC UN ENJEU CHIROPTERES

Le CDS 26, la LPO et les gestionnaires des espaces naturels travaillent ensemble à la protection des sites majeurs, voici la liste des principales cavités à enjeux, connues actuellement sur le département avec les périodes de visites à éviter ou plus exceptionnellement d'interdiction.

Cavité	Commune	Utilisation par les chauves-souris	Période(s) à éviter	Règlementation environnement
Grottes des Sadoux (inférieure et supérieure)	Pradelle	Toute l'année	<b>Interdiction : toute l'année</b>	Réserve Naturelle Régionale
Trou du Rat, grotte de la cheminée et grotte Saint Régis	Pradelle	Hiver	<b>Interdiction : toute l'année</b>	Réserve Naturelle Régionale
Grotte de Baume Sourde et de Baume Claire	Francillon sur Roubion	Toute l'année	<b>Interdiction : toute l'année</b>	Réserve Naturelle Régionale
Grotte de Solaure	Montmaur en Diois	Hiver, printemps et automne	<b>Interdiction : toute l'année sauf du 15 juin au 31 aout</b>	
Grotte des Piaroux	Peyrus	Toute l'année	Toute l'année	Natura 2000
Grotte de l'Infernet	Aubres	Hiver et printemps	15 novembre – 15 mai	
Scialet Robin	Bouvante	Hiver	15 novembre – 15 mars	
Grotte de l'arche	Rochefort-Samson	Printemps	1 mars au 15 juin	Natura 2000
Grotte de Bournillon	Châtelus / Saint Julien en Vercors	Toute l'année	Utilisation de la vire de la chèvre quand la rivière est active. Privilégier le passage par le bas.  Eviter le porche supérieur du 15 mars –15 septembre	APPB, Natura 2000
Grotte des Chauves-souris	Donzère	Reproduction Transit	<b>Interdiction : du 15 avril au 15 octobre</b>	APPB
Baume des Anges	Donzère	Hivernage	15 novembre – 15 mars	

Mise à jour avril 2025

